Belfius Invest

Accelerator 02-2027

Comfort

Contrat d'assurance du type Branche 23

Novembre-décembre 2018

Vous êtes à la recherche d'un investissement:

- dont l'objectif visé est, par le biais de l'obligation sous-jacente, de rembourser à l'échéance finale, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente
- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale dépend des prestations de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price)
- dont la plus-value potentielle à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur (sous réserve de modifications futures)
- sous la forme d'une assurance-vie, ce qui présente des avantages supplémentaires, comme la désignation d'un bénéficiaire

Mais:

- d'une durée fixe de 8 ans 1 mois et 1 jour
- sans rendement garanti et sans rendement connu au préalable
- pour lequel une taxe d'assurance de 2,00% est due sur les primes versées

Belfius Banque vous propose: Belfius Invest Accelerator 02-2027

Caractéristiques principales

L'assurance placement (Branche 23) Belfius Invest Accelerator 02-2027 est un contrat d'assurance-vie lié à un fonds d'investissement interne fermé. Le montant net à investir sert à acquérir des unités du fonds «Belfius Invest Accelerator 02-2027».

Le fonds investit dans une obligation structurée émise par Belfius Financing Company SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, qui est également le garant de cette obligation.

Cette assurance placement (Branche 23) a une **durée fixe de 8 ans 1 mois et 1 jour** et court jusqu'au 09-02-2027.

Objectif d'investissement

L'objectif visé est, par le biais de l'obligation sous-jacente, de rembourser à l'échéance finale, au moins 100% de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente, avec une plus-value potentielle qui dépend de l'évolution de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price).

Infos économiques

Les changements démographiques mondiaux auront un énorme impact sur des indicateurs macro-économiques comme le Produit intérieur brut (PIB), la consommation et l'inflation. Nous nous attendons à ce que les actions reprises dans l'indice bénéficient de ces évolutions démographiques.

Ce nouvel indice est dérivé de l'indice Stoxx Europe 600 (Price). Les actions sont sélectionnées parmi les secteurs qui seront impactés par les changements démographiques, qui distribuent des dividendes élevés et ont une faible volatilité[1]. Le nombre d'actions par secteur est limité. Vous trouverez en page 3 une liste reprenant les entreprises qui le composent.

Dans le cas d'un indice de type «Price» (par opposition à un indice de type «Total Return»), les dividendes des actions ne sont pas réinvestis dans l'indice. Vous trouverez plus d'informations concernant cet indice et ses critères de sélections sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P.

[1] La volatilité indique dans quelle mesure la valeur du cours des actions peut augmenter ou diminuer. Plus la volatilité est forte, plus le risque lié aux actions et le revenu potentiel sont élevés.

Belfius Banque & Assurances

Calcul de la plus-value potentielle à l'échéance finale

A l'échéance finale, vous avez droit au remboursement de la prime nette investie, majoré de 200% de la hausse éventuelle de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) par rapport à sa valeur initiale, avec une plus-value maximale de 32%, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation est comparée avec la valeur initiale de l'indice (au 15-01-2019).

Si, à l'échéance finale, la valeur finale de l'indice n'est toutefois pas supérieure à la valeur initiale, vous avez uniquement droit au remboursement de la prime nette investie, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

La plus-value potentielle versée à l'échéance finale est exonérée de précompte mobilier, selon la législation fiscale actuellement en vigueur. Mais une taxe d'assurance de 2% est payée sur la prime versée. Vu la longue durée, l'impact de cette taxe sur le rendement à l'échéance finale est toutefois limité.

À l'échéance finale, le rendement actuariel net se situe entre minimum -0,24% et maximum 3,24%[1].

[1] Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-01-2019) jusqu'à la date de fin incluse (09-02-2027). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Quelques exemples chiffrés[2]

	EXEMPLE NÉGATIF	EXEMPLE NEUTRE	EXEMPLE POSITIF
Evolution de la valeur finale de l'indice par rapport à sa valeur initiale	-20%	+5%	+15%
% de remboursement de la prime nette investie à l'échéance finale[3]	100%	110%	130%
Montant de remboursement à l'échéance finale par tranche de 1.000 EUR	1.000 EUR	1.100 EUR	1.300 EUR
Rendement actuariel net[4]	-0,24%	0,94%	3,05%

[2] Les exemples chiffrés ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne donnent aucune garantie quant au rendement réel.

[3] Sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

[4] Les rendements nets tiennent compte du prix d'émission de 100% et de la taxe d'assurance de 2,00%. Ils ont été calculés à partir de la date de départ de l'obligation structurée (15-01-2019) jusqu'à la date de fin incluse (09-02-2027). Ces derniers sont valables pour autant que le contrat d'assurance soit détenu dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale.

Pour plus d'informations sur les scénarios de performance, veuillez consulter:

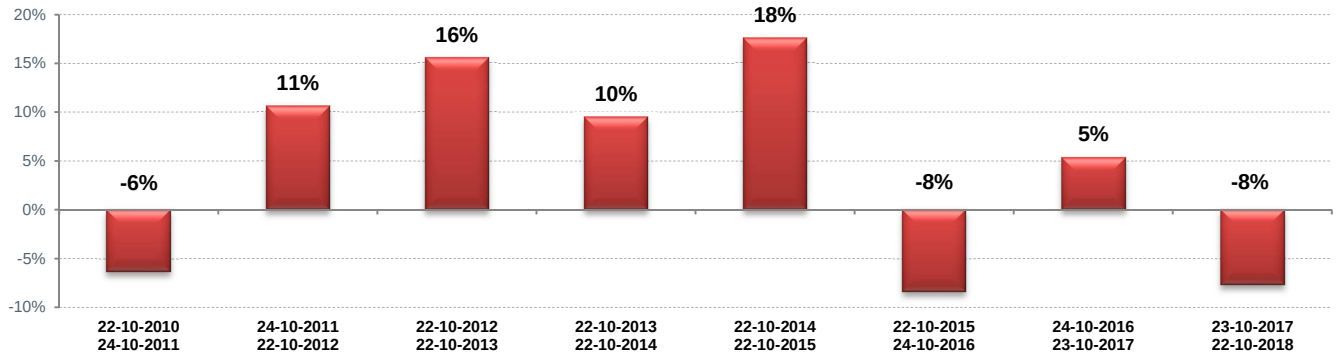
- le document d'informations clés (Key Information Document, KID) (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6104KID_FR) et
- le règlement de gestion (https://www.belfius.be/imagingservlet/GetDocument?src=mifid&id=AWAT6104REGL_FR) du fonds d'investissement interne «Belfius Invest Accelerator 02-2027», documents dans lesquels sont repris des scénarios calculés sur la base de la méthodologie du Règlement européen PRIIPs (Règlement UE n° 1286/2014).

À quoi pouvez-vous vous attendre si vous vendez avant l'échéance finale ?

Si vous vendez cet investissement avant l'échéance finale (rachat du contrat), la vente se fera à un prix qui peut être inférieur au prix de souscription. Il peut éventuellement en résulter une perte de capital (voir pour plus d'informations les rubriques «Rachat avant l'échéance finale» et «Risques», en particulier les parties concernant le «Risque de liquidité» et le «Risque de fluctuation de la valeur du contrat» à la page 4).

Performances annuelles de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) sur 8 ans

Cours de clôture au 22-10-2018: 180,60



Source: Bloomberg. Les performances passées ne présument en rien des performances futures.

Avertissement: L'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) est un nouvel indice, lancé en août 2015, et ne dispose donc que d'un historique très limité. Le graphique ci-dessus est, pour la période avant le lancement de l'indice, reconstitué sur base de l'historique des composants de l'indice, et pour la période après le lancement, basé sur les données réelles.

Composition de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price) au 24-10-2018

Company	Supersector	Country
AAREAL BANK	Financial Services	DE
ADMIRAL GRP	Insurance	GB
ASSICURAZIONI GENERALI	Insurance	IT
AVIVA	Insurance	GB
BASF	Chemicals	DE
BMW	Automobiles & Parts	DE
BNP PARIBAS	Banks	FR
BOUYGUES	Construction & Materials	FR
BRITISH LAND COMPANY	Real Estate	GB
COFINIMMO	Real Estate	BE
COVIVIO	Real Estate	FR
CREDIT AGRICOLE	Banks	FR
DAIMLER	Automobiles & Parts	DE
DEUTSCHE TELEKOM	Telecommunications	DE
ENAGAS	Utilities	ES
ENGIE	Utilities	FR
ENI	Oil & Gas	IT
EVONIK INDUSTRIES	Chemicals	DE
GLAXOSMITHKLINE	Health Care	GB
HSBC	Banks	GB
IBERDROLA	Utilities	ES
ICADE	Real Estate	FR
ING GRP	Banks	NL
KLEPIERRE	Real Estate	FR
KUEHNE + NAGEL	Industrial Goods & Services	CH
LAGARDERE	Media	FR
LAND SECURITIES	Real Estate	GB
LEGAL & GENERAL GRP	Insurance	GB
NATIONAL GRID	Utilities	GB
NATURGY ENERGY GROUP	Utilities	ES
NOVARTIS	Health Care	CH
ORANGE	Telecommunications	FR
PHOENIX GROUP HDG.	Insurance	GB
RED ELECTRICA CORPORATION	Utilities	ES
ROCHE HLDG P	Health Care	CH
ROYAL DUTCH SHELL A	Oil & Gas	GB
RTL GRP	Media	LU
SAINT GOBAIN	Construction & Materials	FR
SAMPO	Insurance	FI
SANOFI	Health Care	FR
SCOTTISH & SOUTHERN ENERGY	Utilities	GB
SMITH & NEPHEW	Health Care	GB
SWEDBANK	Banks	SE
SWISS REINSURANCE COMPANY	Insurance	CH
SWISSCOM	Telecommunications	CH
TELEFONICA	Telecommunications	ES
TERNA	Utilties	IT
TOTAL	Oil & Gas	FR
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	FR
ZURICH INSURANCE GROUP	Insurance	CH

Source: www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P

SOUSCRIPTION

Période de souscription: du 02-11-2018 au 01-01-2019 inclus (sauf clôture anticipée).

Date de paiement: prélèvement le 07-01-2019. Si, à cette date, le montant n'a pas pu être prélevé du compte, le contrat ne prendra pas effet.

CARACTÉRISTIQUES DÉTAILLÉES

Type de produit: contrat d'assurance-vie de droit belge (Branche 23) lié à un fonds d'investissement à durée déterminée (ci-après le «fonds d'investissement fermé»).

Compagnie d'assurances: Belfius Insurance SA, filiale à 100% de Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, agréée sous le n° de code 37 pour exercer les activités d'assurance-vie.

Agent d'assurances: Belfius Banque SA, place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, reconnue comme agent d'assurances sous le numéro FSMA 019649 A.

Emetteur de l'obligation sous-jacente: Belfius Financing Company SA, société de droit luxembourgeois, filiale à 100% de Belfius Banque SA.

Garant de l'obligation sous-jacente: Belfius Banque SA (notation S&P: A-, perspective stable / Moody's: A2, perspective positive / Fitch: A-, perspective stable). Un rating (ou «notation») est donné à titre indicatif et ne donne aucune recommandation pour l'achat, la vente ou la conservation des titres de l'émetteur. Le rating peut à tout moment être suspendu, modifié ou retiré. Vous trouverez plus d'informations concernant les ratings de crédit sur www.belfius.be/notationdecredit.
Les avis de ratings sont à consulter sur www.belfius.com

Durée du contrat: 8 ans 1 mois et 1 jour, du 08-01-2019 au 09-02-2027.

Stratégie d'investissement: Le fonds d'investissement qui est lié au contrat d'assurance-vie "Belfius Invest Accelerator 02-2027" vise un double objectif: d'une part, le maintien de la prime nette investie à la date finale du contrat et, d'autre part, l'octroi d'une valeur potentielle ajoutée sur le montant net investi à la date finale mentionnée dans le contrat, en fonction des performances de l'indice sous-jacent: l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price).

Valeur initiale et finale de l'indice iStoxx Europe Demography 50 (Price)
Valeur initiale: cours de clôture le 15-01-2019.
Valeur finale: moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes: 09-02-2026, 09-03-2026, 09-04-2026, 09-05-2026, 09-06-2026, 09-07-2026, 09-08-2026, 09-09-2026, 09-10-2026, 09-11-2026, 09-12-2026, 09-01-2027 et 26-01-2027. Vous pouvez suivre l'évolution de cet indice sur www.stoxx.com/index-details?symbol=SXED50P.

Montant de souscription: minimum 1.000 euros et ensuite par tranche de 1.000 euros, majoré de la taxe d'assurance.

Le montant net à investir est affecté à l'acquisition d'unités du fonds « Belfius Invest Accelerator 02-2027 » et donne lieu à la conversion en un nombre entier d'unités de ce fonds. La valeur d'inventaire de l'unité peut être consultée dans une agence de Belfius Banque ou sur le site www.belfius.be.

Remboursement du capital: l'objectif visé est, à l'échéance finale du contrat, de verser au souscripteur minimum 100% des primes nettes payées (versements nets – rachats), en fonction de la valeur des unités du fonds d'investissement fermé, sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'émetteur ou du garant de l'obligation sous-jacente.

FRAIS À CHARGE DU SOUSCRIPTEUR/LE(S) BÉNÉFICIAIRE(S)

Frais liés au contrat d'assurance et au fonds d'assurance

Frais de gestion pour le fonds d'assurance interne: aucuns.

Rachat avant l'échéance finale: En cas de rachat total ou partiel, des frais de sortie de 1,00% sont à charge du preneur d'assurance. Les frais de sortie ne sont pas prélevés en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance du contrat.
En cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier est retenu – voir paragraphe 'Fiscalité' à la page 4.

Remboursement du capital à l'échéance finale: pas de frais.

Frais liés à l'obligation sous-jacente et inclus dans le prix d'émission de 100%

Frais uniques pour la distribution du produit compris dans le prix d'émission de 100% : 1,25% de la valeur nominale du montant souscrit

Frais courants: 0,71% par an ou 5,68% au maximum de la valeur nominale du montant souscrit si l'obligation structurée est détenue dans le portefeuille jusqu'à l'échéance finale. Vous trouverez plus d'informations concernant ces frais dans le document d'informations clés (Key Information Document, KID).

Belfius Invest Accelerator 02-2027

Contrat d'assurance du type Branche 23 – novembre-décembre 2018

PROTECTION DES DÉPÔTS

Les montants investis dans des contrats d'assurance-vie Branche 23 ne sont pas protégés par le Fonds spécial de protection des dépôts et des assurances vie.

FISCALITÉ

Selon la législation fiscale actuelle, qui peut être sujette à des changements, les principes suivants sont d'application pour les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique.

Précompte mobilier:

- les prestations en cas de vie versées après 8 ans à partir de la date de début du contrat sont exonérées de précompte mobilier
- en cas de rachat au cours des 8 premières années du contrat, un précompte mobilier de 30% est retenu, calculé sur la plus-value (différence entre, d'une part, les montants payés ou octroyés et, d'autre part, le total des primes versées).

Taxe d'assurance: une taxe d'assurance de 2% sur les primes versées est due.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le document d'informations clés (Key Information Document, KID), le document 'Information précontractuelle complémentaire', le règlement de gestion ainsi que les conditions générales. Ce produit est soumis à la législation fiscale belge. Les autres investisseurs que les investisseurs particuliers ayant leur domicile fiscal en Belgique sont priés de s'informer sur le régime fiscal qui leur est applicable.

DOCUMENTATION

Avant d'investir, les souscripteurs potentiels sont invités à prendre connaissance du contenu complet de la documentation relative au «Belfius Invest Accelerator 02-2027» comprenant :

- **Le document d'informations clés (Key Information Document, KID).**
- Le document «Information précontractuelle complémentaire»
- Le règlement de gestion
- Les conditions générales

Ces documents sont disponibles gratuitement dans les agences de Belfius Banque, qui assure le service financier, ainsi que sur www.belfus.be

En ce qui concerne l'obligation sous-jacente, les souscripteurs potentiels sont également invités à prendre connaissance du contenu complet du prospectus de base du Notes Issuance Programme daté du 25-09-2018 sous lequel l'obligation sous-jacente est émise, ainsi que de tous les suppléments futurs éventuels y afférant et soumis à l'approbation de la FSMA.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur www.belfius-financingcompany.lu

Des Final Terms en anglais relatifs à l'obligation sous-jacente sont également disponibles sur demande après la période de souscription au fonds «Belfius Invest Accelerator 02-2027».

Règlement de gestion: Dans une situation éventuelle de liquidation du fonds, les souscripteurs auront le choix entre un transfert gratuit vers un autre fonds ou un autre contrat ou le résultat de la liquidation. Le règlement de gestion peut être modifié par l'assureur sous réserve de notification au souscripteur via le rapport annuel.

SERVICE PLAINTES

Une plainte? Contactez d'abord votre agence, votre conseiller financier ou le service **Gestion des plaintes** (N° de colis 7908), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à complaints@belfius.be.

Vous n'êtes pas satisfait de la réponse? Adressez-vous à Belfius Banque SA, **Negotiation** (N° de colis 7913), place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles ou envoyez un e-mail à negotiation@belfius.be.

Vous ne trouvez pas immédiatement la solution après avoir contacté les services précités? Adressez-vous à **l'Ombudsman** des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).



Vous trouverez de plus amples informations sur
belfius.be/catégoriedeproduitstransparantes

Avant d'investir dans ce produit d'assurance (Branche 23), veuillez vérifier que vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment, que vous comprenez les risques qui y sont liés.

Si la banque vous recommande ce produit financier dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra estimer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et de votre expérience dans ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Dans le cas où aucun conseil en investissement n'est fourni, la banque devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes eu égard au produit concerné.

Dans le cas où ce produit ne vous conviendrait pas, elle doit vous en avertir. Par exception, l'évaluation précitée peut, sous certaines conditions, ne pas être effectuée lorsque la transaction envisagée concerne un instrument financier non complexe et que le service est fourni à l'initiative du client.

Ce produit d'assurance s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance ou une expérience suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe.

RISQUES

Description des risques principaux: investir dans le contrat d'assurance-vie «Belfius Invest Accelerator 02-2027» peut comporter les risques suivants liés au fonds d'investissement «Belfius Invest Accelerator 02-2027»:

- un ***risque de crédit:*** si l'émetteur et le garant d'une obligation dans laquelle le fonds lié au contrat d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que votre capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, l'obligation structurée sous-jacente pourrait être annulée, en tout ou en partie, ou convertie en instruments de capitaux propres (actions) (dit «bail-in»), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value.
- un ***risque de liquidité:*** l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par Belfius Insurance SA en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur de l'obligation sous-jacente composant le «Belfius Invest Accelerator 02-2027»- fonds. En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale du contrat.
- un ***risque de fluctuation de la valeur du contrat (risque de marché):*** la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur des obligations, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés.
- le ***risque financier*** sera entièrement supporté par le souscripteur.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur www.belfius.be/risques-investissements

Les investisseurs non-résidents belges ne peuvent pas souscrire au contrat d'assurance Belfius Invest Accelerator 02-2027.

Conditions valables au 02-11-2018 – Le présent document est une communication marketing et ne peut pas être considéré comme un conseil en investissements.
Éditeur responsable : Belfius Banque SA, Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles – Tél. : 02 222 11 11 – IBAN : BE23 0529 0064 6991 – BIC : GKCCBEBB – RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 – FSMA n° 019649 A.

Comment souscrire?

Vous pouvez souscrire du **02-11-2018 au 01-01-2019 inclus** (sauf clôture anticipée) dans votre agence Belfius.

Vous pouvez adresser toutes vos questions à Belfius Connect au 02 222 12 01 ou via «Contact» sur le site www.belfius.be.